

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL +16 ANS FEMININS

Joueuses nées en 2008-2007 et avant

## Championnat Départemental 1

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

L'équipe terminant à la 1<sup>ère</sup> place accède au Championnat Régional 3.

L'équipe terminant à la 12<sup>ème</sup> place sera reléguée dans le Championnat Départemental 2.

En cas de montée en Région refusée par un club, il y aura une montée en moins dans les divisions inférieures.

## Championnat Départemental 2

Le championnat sera constitué en fonction du nombre d'équipes inscrites, 11 équipes pour la saison 2024-2025.

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées) Les 4 premières équipes accèdent au Championnat 1<sup>ère</sup> Division Territoriale

L'équipe terminant à la 12<sup>ème</sup> place sera reléguée dans le Championnat 3<sup>ème</sup> Division Territoriale (sans descente de Région et en cas de création)

## **Organisation**

- Nombre de joueuses sur la FDME : 12 joueuses licenciées à la date de la rencontre
- Mixité interdite
- Durée des rencontres : 2 x 30 minutes, 10 minutes de mi-temps, changement de côté à la mi-temps
- Temps morts : 2 temps mort par équipe plus un 3<sup>ème</sup> selon les règlements fédéraux
- Exclusion : 2 minutes
- Taille du ballon : 54-56 cm (Taille 2)

## **Horaire règlementaire des rencontres**

- Le samedi, début des rencontres entre 18h00 et 21h00
- Le dimanche, début des rencontres entre 10h00 et 16h30.

L'aire de jeu devra être à la disposition des 2 équipes 30 minutes avant le début de la rencontre.

Pour tout autre horaire, en faire la demande au club visiteur sur Gesthand.

La COC se réserve le droit de valider l'horaire d'une rencontre sans l'accord d'un des deux clubs si elle le juge nécessaire. Pour la dernière journée du championnat et en fonction des résultats, la COC pourra imposer l'horaire du match 1 mois avant.

## **Accession Région**

En 1<sup>ère</sup> division Territoriale, l'équipe terminant à la 1<sup>ère</sup> place accède au Championnat Excellence Régional.

Pour les équipes réserves (2 ou B), l'accession au championnat Régional 3 sera acceptée par la ligue Ile de France de Handball sous réserve du respect de la présence de jeunes joueuses lors de chaque journée de championnat (2 joueuses au minimum nées entre 2002 et 2008 inclus).

Obligation CMCD : un club qui ne remplirait pas les obligations « CMCD » pourra évoluer dans la division supérieure, mais sera sanctionné en début de la saison suivante d'un nombre de point de pénalité en correspondance avec son niveau de jeu.